



LIVE WELL PEI
together we can

Lignes directrices du Programme de subventions pour le mieux-être

Les demandes seront acceptées en ligne jusqu'au 12 août 2024 à 16 h.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme de subventions pour le mieux-être **MIEUX VIVRE Î.-P.-É.** est conçu pour favoriser la collaboration, réduire les obstacles, renforcer le soutien et bonifier les ressources qui influencent positivement la santé des Insulaires afin de rendre les choix sains plus accessibles pour tous les Insulaires.

Grâce à ce programme, les communautés, les écoles et les organisations sont habilitées à mettre en œuvre des projets et des initiatives qui répondent à leurs besoins.

OBJECTIF DU PROGRAMME

Le cycle de financement 2024-2025 est axé sur les quatre piliers (comportements liés à la santé) de la prévention des maladies chroniques ainsi que sur les conditions sociales, économiques et structurelles qui ont une incidence sur la santé :

- Manger sainement
- Faire de l'activité physique
- Abandonner le tabac
- Réduire sa consommation d'alcool
- Prévention des blessures
- Déterminants de la santé (p. ex., expériences vécues pendant l'enfance)

DÉTAILS CONCERNANT LE FINANCEMENT (2024-2025)

Le financement est accessible pour appuyer une vaste gamme de nouveaux projets et de nouvelles initiatives intégrant des stratégies de promotion de la santé afin de prévenir les maladies chroniques dans l'ensemble des milieux et des populations. Le programme offre trois niveaux de financement : 2 500 \$; 5 000 \$ et 7 500 \$.

- Les demandeurs peuvent soumettre plusieurs demandes pour différents projets.



LIVE WELL PEI
together we can

Lignes directrices du Programme de subventions pour le mieux-être

- Les demandeurs doivent indiquer le niveau de financement demandé. Le comité de sélection des projets et l'Unité de promotion de la santé ont toutefois le pouvoir de négocier la portée, l'échelle et le montant accordé pour chaque projet proposé.
- Les fonds sont versés par tranches : 90 % au départ et 10 % une fois le projet achevé.

Les demandeurs sont invités à communiquer avec nous pour discuter de leur proposition ou poser des questions.

DEMANDEURS ADMISSIBLES

Remarque : pour être considérés comme admissibles, tous les organismes et groupes doivent être enregistrés ou travailler à l'Île-du-Prince-Édouard ou s'associer à un organisme de l'Île-du-Prince-Édouard pour diriger le projet.

- Organismes/associations à but non lucratif
- Organismes à but non lucratif, conseil, bandes et gouvernements autochtones
- Municipalités
- Groupes de revendication
- Organismes de bienfaisance enregistrés
- Entreprises à vocation sociale
- Établissements d'enseignement
- Groupes communautaires
- Écoles publiques ou privées (M-12)

DEMANDEURS NON ADMISSIBLES

- Entités à but lucratif
- Particuliers

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Formation
- Transport (à l'Î.-P.-É. seulement)
- Fournitures et matériel pour les programmes, les activités, la formation, etc.
- Frais pour la nourriture représentant jusqu'à 15 % du budget total
- Activités de recherche (p. ex., évaluations des besoins communautaires, sondages, entrevues, etc.)
- Honoraires d'expertise en dehors de l'équipe principale ou de l'organisme du projet (maximum 750 \$)
- Incitatifs à la participation jusqu'à 10 % du budget total

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Remarque : Si l'une ou l'autre de vos dépenses figure dans cette liste, vous devriez communiquer avec nous avant de soumettre votre demande à l'adresse suivante : livewellpei@gov.pe.ca

- Dépenses encourues avant l'approbation de la demande
- Salaires et traitements
- Frais de conférence
- Frais de déplacement et d'hébergement à l'extérieur de la province
- Counseling ou soins individuels, gestion des maladies chroniques, accès aux soins ou coordination des services offerts aux personnes nécessitant des soins
- Honoraires pour les personnes salariées qui prendront la parole dans le cadre de leurs fonctions (diététistes, travailleurs sociaux, infirmières de santé publique, etc.)
- Mise en place de programmes de collations, de déjeuners ou de dîners et fourniture d'aliments pour ces programmes
- Frais organisationnels généraux (p. ex., tenue de livres, etc.)
- Coûts d'immobilisations et d'infrastructures (c'est-à-dire les améliorations structurelles telles que les revêtements de sol, le mobilier de classe, les gros appareils de cuisine, etc.)
- Bourses d'études
- Manuels scolaires, programmes d'études et ressources connexes
- Matériel de gymnastique et d'entraînement physique (tapis roulants, poids, vélos, ballons, barres de gymnastique, etc.)
- Activités ou événements uniques (p. ex., manifestations de sensibilisation, expositions, conférences, camps pour enfants, journées de réflexion du personnel, etc.)
- Voyages scolaires
- Matériel de terrain de jeu

DURÉE DU PROJET

Les demandeurs doivent indiquer la durée prévue de leur projet. Tous les projets doivent être terminés au plus tard le 30 mai 2025.

PARTENARIATS

Les partenariats avec d'autres organismes sont fortement encouragés. Si vous avez des partenariats, veuillez en faire mention dans les détails de votre projet. Si vous êtes à la recherche d'idées de partenariat, contactez-nous à l'adresse livewellpei@gov.pe.ca.

RAPPORTS

Les demandeurs acceptés recevront un accord énonçant les exigences du projet ainsi que les responsabilités des deux parties. Cet accord prévoit :

- La soumission d'un rapport financier des dépenses liées au projet;
- La soumission d'au moins deux photos des activités du projet subventionné;



- La soumission d'un sondage final à l'Unité de promotion de la santé

SÉLECTION DES PROJETS

- Le comité de sélection des projets examinera chaque demande soumise avant l'échéance. Il déterminera l'admissibilité des demandes et évaluera dans quelle mesure chaque projet répond aux objectifs du programme.
- On communiquera avec les demandeurs acceptés au plus tard le 31 août 2024.
- Les demandeurs dont la demande est acceptée recevront le soutien d'une conseillère ou d'un conseiller en promotion de la santé de l'Unité de promotion de la santé du Bureau du médecin hygiéniste en chef de l'Île-du-Prince-Édouard. La conseillère ou le conseiller en promotion de la santé sera le premier contact pour votre projet et vous aidera à trouver des ressources supplémentaires dans votre communauté.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Toutes les demandes doivent être soumises en ligne sur le site Web du gouvernement provincial. Les demandeurs peuvent remplir leur demande de deux façons :

1. Directement en ligne, ce qui nécessite de remplir le formulaire de demande en une seule fois; vous ne pouvez pas l'enregistrer et y revenir plus tard.
2. À l'aide du modèle de demande. Cette façon de faire permet de travailler sur la demande pendant une période plus longue; il faut alors enregistrer le fichier pour le téléverser par la suite dans le portail en ligne.

Des ateliers d'information virtuels pour le Programme de subventions pour le mieux-être MIEUX VIVRE Î.-P.-É. se tiendront comme suit :

- Le jeudi 18 juillet de 10 h à 11 h;
- Le jeudi 1^{er} août de 12 h à 13 h

L'inscription est obligatoire pour les deux séances. Pour s'inscrire, il suffit d'envoyer un courriel à livewellpei@gov.pe.ca.

Les demandes seront acceptées jusqu'au 12 août 2024 à 16 h.

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES POTENTIELS

- Utilisation de l'expertise locale pour enseigner la culture alimentaire au sein de la communauté (par exemple, les techniques de mise en conserve, de pâtisserie et de jardinage).
- Élaboration de politiques municipales visant à assurer des environnements alimentaires sains, à réduire la consommation d'alcool et de tabac, à influencer sur les déterminants sociaux de la santé, etc.
- Recherche ou évaluation des besoins communautaires en vue de prendre des mesures favorisant de saines habitudes (p. ex., sondages, groupes de discussion)



- Planification du transport actif communautaire
- Établissement de réseaux communautaires ciblant certains comportements de santé (p. ex., coalition pour une politique communautaire en matière d'alcool)
- Campagnes éducatives sur certains comportements de santé (p. ex., prévention du vapotage chez les jeunes, lignes directrices sur la consommation d'alcool)
- Rapprochement entre la santé et les déterminants sociaux (p. ex., contact avec la nature, réduction des expériences négatives de l'enfance, établissement de liens entre les personnes âgées et les jeunes générations)
- Créer des milieux favorables dans les écoles ou les communautés

COORDONNÉES

Unité de promotion de la santé, ministère de la Santé et du Mieux-être, gouvernement de l'Î.-P.-É.

Courriel : livewellpei@gov.pe.ca

Téléphone : 902-370-6990

Les demandeurs sont invités à communiquer avec nous pour discuter de leur proposition ou poser des questions.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ET GLOSSAIRE

Vous trouverez des renseignements et des ressources sur la promotion de la santé sur le site

www.livewellpei.ca.

Accédez au glossaire des termes relatifs à la promotion de la santé [ici](#).

CONTEXTE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Le Bureau du médecin hygiéniste en chef (BMHC) est une division du ministère de la Santé et du Mieux-être de l'Île-du-Prince-Édouard. Le BMHC voit à la promotion et à la protection de la santé des Insulaires et prévient les maladies et les blessures au moyen des trois piliers de la santé publique : la promotion, la protection et la prévention.

La santé publique a pour objectif de maintenir la population en santé et de prévenir les blessures, les maladies et les décès prématurés. À cette fin, elle met en œuvre divers programmes, services et politiques visant à satisfaire les besoins fondamentaux en matière de santé et à obtenir des bienfaits sur le plan de la santé pour la population dans son ensemble. La santé publique fait partie du système de santé, mais elle va au-delà de la médecine et des soins de santé puisqu'elle est axée sur la population et la prévention plutôt que sur les personnes et les traitements.

L'objectif principal de l'Unité de promotion de la santé est de réduire le fardeau des maladies chroniques à l'Île-du-Prince-Édouard en agissant sur quatre facteurs de risque modifiables, soit la mauvaise alimentation, la sédentarité, le tabagisme et la consommation nocive d'alcool. Il a été démontré que des efforts consacrés à ces quatre facteurs peuvent prévenir ou retarder une grande part de maladies

chroniques. Comme la santé physique est grandement liée à la santé mentale, la promotion du bien-être mental représente un autre pilier de notre travail.

Il existe différents **niveaux de prévention** en matière de santé publique. La promotion de la santé s'appuie sur une approche « **en amont** » qui, comme mentionné, vise à prévenir les maladies et les blessures avant qu'elles ne surviennent. C'est ce qu'on appelle généralement la **prévention primaire**, qui utilise des démarches universelles et ciblées pour soutenir et promouvoir un bon état de santé tout au long de la vie.

Voici un exemple d'application des différents niveaux de prévention :

Prévention primaire : Ensemble des moyens mis en œuvre pour empêcher l'apparition d'un trouble, d'une maladie ou d'une blessure.

Prévention secondaire : Ensemble des moyens mis en œuvre pour détecter un trouble, une maladie ou une blessure assez tôt pour en réduire la gravité.

Prévention tertiaire : Ensemble des moyens mis en œuvre pour traiter un trouble, une maladie ou une blessure.

Exemple : Une société industrielle déverse dans une rivière un contaminant qui cause des éruptions cutanées chez les baigneurs.

L'application d'une politique qui interdit de tels déversements (et prévient ainsi les éruptions cutanées) consiste en de la **prévention primaire**. Le fait de demander à une surveillante ou un surveillant de baignade de vérifier si les baigneurs présentent des éruptions cutanées et de les traiter immédiatement au besoin représente de la **prévention secondaire**. La mise en place d'un groupe de soutien pour aider les personnes touchées par des éruptions cutanées constitue de la **prévention tertiaire**.

L'Unité de promotion de la santé travaille également sur les [*déterminants sociaux de la santé*](#). Ce sont les conditions sociales, culturelles, politiques, économiques et environnementales qui ont une incidence sur la possibilité d'être en bonne santé d'une personne, son risque de maladie, ses comportements de santé et son espérance de vie en bonne santé. L'Unité de promotion de la santé se penche également sur les inégalités en santé qui résultent de la répartition inéquitable de ces déterminants sociaux. L'approche utilisée à l'égard de ces conditions et de ces facteurs de risque influençant les maladies chroniques repose sur la **Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé**. Il s'agit d'un cadre qui identifie les actions et les stratégies au niveau de la population utilisées pour traiter les problèmes de santé publique. La Charte d'Ottawa prévoit une intervention sur plusieurs plans :

- **Élaborer une politique publique saine** : inscrire la santé à l'ordre du jour dans tous les secteurs et à tous les échelons
- **Créer des milieux favorables** : créer des lieux et des milieux qui favorisent la santé
- **Renforcer l'action communautaire** : donner aux communautés les moyens d'agir pour leur santé



- **Acquérir des aptitudes individuelles** : soutenir le développement individuel et social tout au long de la vie
- **Réorienter les services de santé** : modifier le fonctionnement des services de soins de santé afin d'accorder plus d'importance à la prévention

À l'Île-du-Prince-Édouard comme à l'échelle du Canada, le fardeau des maladies est lié à quatre grands groupes de maladies chroniques : le cancer, les maladies cardiovasculaires, le diabète (type 2) et les maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC). Il est bien connu que ces groupes de maladies chroniques sont étroitement associés à quatre facteurs de risques modifiables, soit la mauvaise alimentation, la sédentarité, le tabagisme et la consommation nocive d'alcool. C'est pourquoi le travail de promotion de la santé à l'Île-du-Prince-Édouard est centré sur ces domaines comportementaux afin de prévenir les maladies chroniques et d'améliorer les résultats en matière de santé à l'échelle de la population.

- Par conséquent, le Programme de subventions pour le mieux-être a été établi dans le but de favoriser la mise en place de mesures de prévention des maladies chroniques et d'initiatives de mieux-être en amont au sein des communautés.

TERMES CLÉS

Santé publique – Efforts organisés de la société pour surveiller et prévenir les blessures et les maladies ainsi que promouvoir et protéger la santé afin que moins de gens soient malades ou se blessent et que plus de gens vivent en santé.

Promotion de la santé – Mesures qui aident les personnes à exercer un meilleur contrôle sur leur état de santé et à améliorer ce dernier.

Déterminants sociaux de la santé – Circonstances, entre autres de nature sociale, économique et environnementale, dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent, et qui ont une incidence sur leur santé et leur mieux-être. Ces circonstances dépendent de la répartition du pouvoir, de l'argent et des ressources.

Inégalités en santé – Écarts en santé évitables au sein de la population qui résultent d'une répartition inéquitable des ressources et des possibilités.

Santé de la population – Résultats en matière de santé chez un groupe d'individus, y compris la répartition de ces résultats au sein du groupe. Il s'agit d'une approche qui vise à améliorer l'état de santé d'une population entière.

Équité en santé – Approche qui donne aux personnes, aux groupes et aux communautés les mêmes chances d'atteindre leur plein potentiel sur le plan de la santé et qui prévient les traitements préjudiciables découlant de facteurs sociaux, économiques ou environnementaux.



Prévention primaire – Ensemble des moyens mis en œuvre pour empêcher l'apparition d'une maladie ou d'une blessure.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Site Web de Mieux vivre Î.-P.-É. : <https://www.livewellpei.ca/>

Rapport de 2021 du médecin hygiéniste en chef (en anglais seulement) :
https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/cpho21_report_web.pdf.

Principaux concepts liés à l'équité en santé : <http://nccdh.ca/fr/learn/glossary>. (*liste de définitions visant à améliorer les communications et les interventions concernant les déterminants sociaux de la santé et de l'équité en santé*)

Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/charte-ottawa-promotion-sante-conference-internationale-promotion-sante.html>.

Community Toolbox – Writing a Grant (en anglais seulement) : <https://ctb.ku.edu/en/table-of-contents/finances/grants-and-financial-resources/writing-a-grant/main>.

Community Toolbox – Identifying Community Assets (en anglais seulement) : <https://ctb.ku.edu/en/table-of-contents/assessment/assessing-community-needs-and-resources/identify-community-assets/main>.

General Grant Writing Tools Handbook (en anglais seulement) :
https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/careers/about-the-bc-public-service/corporate-giving/grant_writing_handbook.pdf.

Effective Proposal Writing (en anglais seulement) : https://www.ohcc-ccso.ca/sites/default/files/Strategies_for_Effective_Proposal_Writing.pdf.